

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

DELIBERATION n°2025\_73

| Nombre du Conseil municipal          |                |          |         |
|--------------------------------------|----------------|----------|---------|
| Afférents<br>au Conseil<br>municipal | En<br>exercice | Présents | Votants |
| 23                                   | 23             | 17       | 21      |

Séance du 12 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 12 novembre, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** vendredi 7 novembre 2025 en portage boites aux lettres et envoi dématérialisé.

**Présents :** BACHELOT Xavier ; BILLARD Cécile ; BLANC-GONNET Johanne ; BLAIN Anne-Marie ; BUISSIERE-GIRAUDET Alexandre ; CHABANNE Cendrine ; COTTIN Clément ; COURROUX John ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUEX Alice ; GUITTON William ; LAGUIONIE Brice ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine ; VUILLERMOZ-GENON Annie.

**Absents excusés :** AZZI Dounia (pouvoir à GUEX Alice) ; FAVREAU Shayma (pouvoir à GUITTON William) ; FELTZ Corinne ; GEORGES Stéphane ; LARGE Sylvie (pouvoir à RIGOUT Pierre-Antoine) ; MOURETTE Jean-Louis (pouvoir à André GONNET).

**Secrétaire de Séance :** William GUITTON

**Début de séance :** 20h30

**Délibération n° : 2025\_73 :** Acquisition de foncier agricole et forestier aux Consorts GENDRON

**RAPPORT DE PRESENTATION**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2241-1 ;

Considérant le PAEN de la Commune du Touvet créé en 2019 et faisant l'objet de plans d'actions successifs depuis ;

Monsieur Pierre-Antoine Rigout, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire, délégué à la transition environnementale et à l'éco-citoyenneté, en charge de l'agriculture, expose au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le cadre de sa politique agricole et forestière, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre de son PAEN (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains), la Commune

mène une démarche de protection et de valorisation des espaces agricoles et forestiers qui passe notamment par la réalisation d'acquisitions foncières.

Dans ce contexte, des négociations ont été menées avec les consorts GENDRON, propriétaires des parcelles cadastrales suivantes, dont les détails sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-annexé :

- AI 25,
- D 139.

L'ensemble de ces parcelles représente une contenance totale de 1 325 m<sup>2</sup>.

Les propriétaires desdites parcelles ont manifesté leur intention de vendre celles-ci à la Commune à travers un accord écrit. Les négociations amiables avec les vendeurs ont permis de fixer un prix de 0,50 €/m<sup>2</sup> pour la parcelle AI 25 de prés et taillis (pâturage plantée) et 1 €/m<sup>2</sup> pour une parcelle de verger, la D 139. Cette dernière pourrait être mise à disposition de porteurs de projets (agriculteurs de la Commune,...), sous la forme d'un bail rural ou d'une cession, et via un appel à projets.

Le prix d'acquisition total de ces deux parcelles par la Commune s'élève à 988 euros, montant auquel s'ajouteront les frais d'acte.

Après cet exposé, il est donc proposé au conseil municipal :

- D'acquérir les parcelles cadastrées AI 25 et D 139, pour une contenance totale de 1 325 m<sup>2</sup>, au prix convenu avec les vendeurs de 988 euros, auquel s'ajouteront les frais d'acte,
- D'autoriser le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tous les documents et actes relatifs à cette acquisition.

Le Maire vous demande de bien vouloir statuer et de bien vouloir adopter la délibération suivante.

#### **PROJET DE DELIBERATION**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre-Antoine RIGOUT, adjoint en charge du PAEN,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

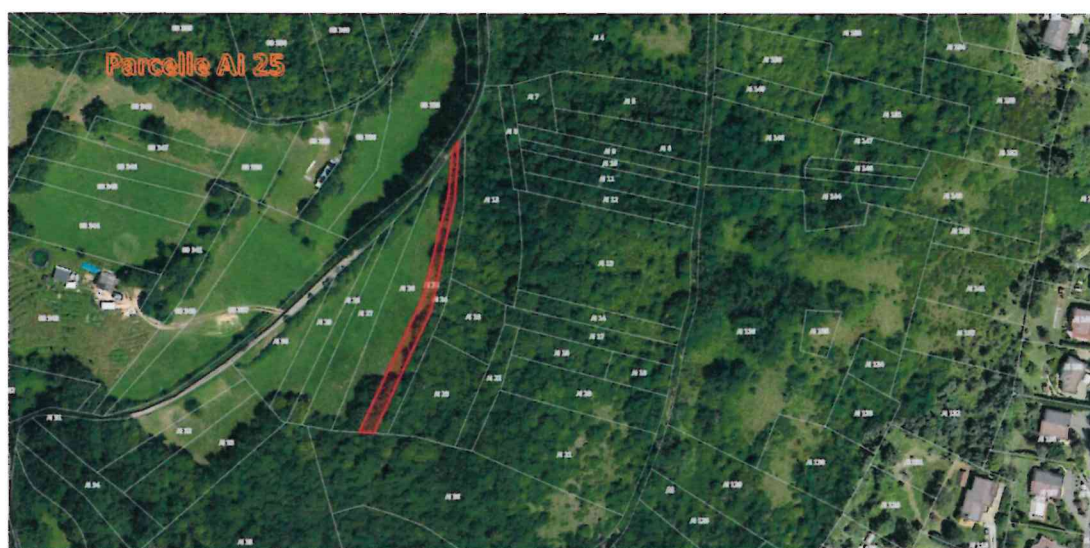
**DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées AI 25 et D 139, pour une contenance totale de 1 325 m<sup>2</sup>, au prix convenu avec les vendeurs de 988 euros, auquel s'ajouteront les frais d'acte,

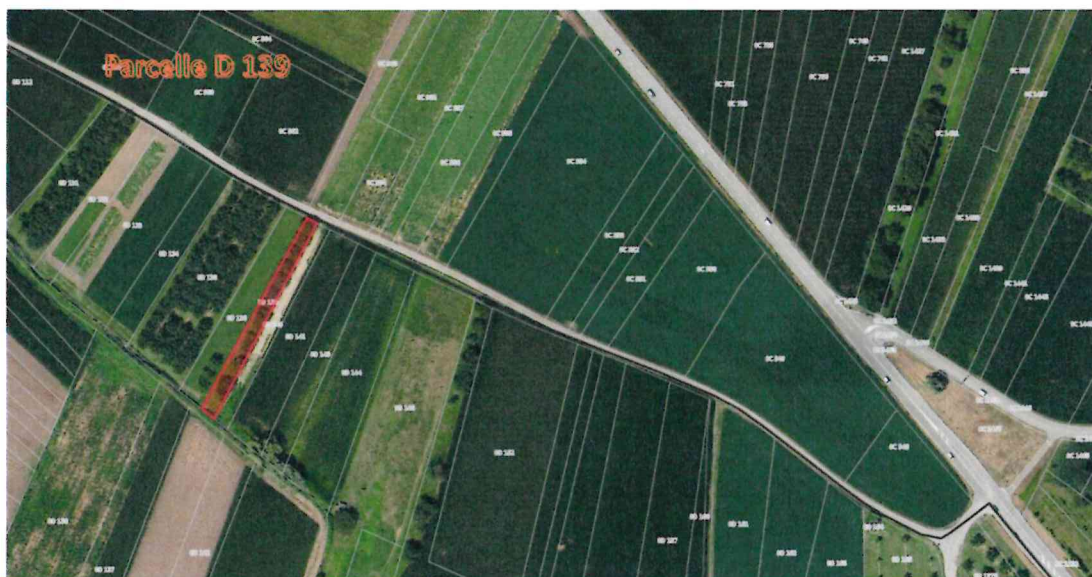
**AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tous les documents et actes relatifs à cette acquisition.

## ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF

| N°<br>parcelle | Nature de la parcelle             | Surface<br>(m <sup>2</sup> ) | Prix<br>(€/m <sup>2</sup> ) | Prix global<br>(€) |
|----------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------|--------------------|
| AI 25          | Pré / Taillis<br>(Pâture plantée) | 674                          | 0,50                        | 337                |
| D 139          | Verger                            | 651                          | 1                           | 651                |
|                |                                   | 1 325 m <sup>2</sup>         |                             | 988 €              |

## ANNEXE 2 : ETAT PARCELLAIRE DES ACQUISITIONS PROJETEES





**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

Pour extrait conforme,

Le Touvet, le 13 novembre 2025

Le Maire,

Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 13 novembre 2025

